

Membres de la Direction présents :

Monsieur Renaud CHAUMIER, Président du Comité Social et Economique
Monsieur Thony PAM, Directeur des Ressources Humaines et Transformation,
Madame Sabrina HUBBEL, Assistante de la Direction

Intervenant sur la présentation de dossiers à l'ordre du jour :

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance

Membres du CSE présents :

TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Leslie BOISNE	X	Audrey LOUIS-DIAS-PORIONE	
Bernard LE BRETON	X	Caroline CORIOLAN	
Florence EUGENIE	X	Syndie BULIN	
Romuald DISA	X	Fred COMMERE	
Line RANGAMIE		Jean-Yves ESPIAND	
Fabien GRENIE		Diliane DESIREE	
Corine CHAMPARE	X	Jean-Denis DESIREE	
Fabienne VALLEE	X	Brigitte GIRARD	X
Jean-Bruno PRINTEMPS		Fabrice ROMAIN	
Sabrina ANGE BRASSELEUR	X	Chantal GAYADINE-HARRICHAM	
Mylène SAMAR		Hilaire LUCE	
Didier CHAMMOUGOM			
Eddy GALITA	X		
Yves NIMIAS	X		
Gladys WILL	X		

Représentant syndical :

Madame Mylène TONDU, SNECA-CFE-CGC

Secrétaire administrative :

Madame Solanne SIMEON

Ouverture de séance : 11H08

Rappel de l'Ordre du jour :

Sujets	☐ Consultation pour avis ☐ Recueil d'avis - Vote ☐ Présentation pour information
1. Présentation des comptes de la Caisse régionale arrêtés au 31/12/2024	X information

Questions diverses

Le Président du CSE souhaite la bienvenue à l'assemblée et procède aux vérifications d'usage (présence des Élus du CSE par collège).

La représentante syndicale du SNECA-CFE-CGC informe d'un préalable. Elle en donne lecture :

« A la suite d'une décision de justice initiée par un autre syndicat, les mandats de 2 élus CSE (1 titulaire et 1 suppléant du collège 3) ont été annulés par le tribunal. Cette décision a des conséquences importantes pour notre organisation, car nous n'avons plus d'élu titulaire au sein du CSE. Cependant, nous ne souhaitons pas engager de démarches judiciaires qui pourraient entraîner notre organisation dans des conflits inutiles.

Il est essentiel pour nous de privilégier un dialogue constructif et une approche collaborative afin de garantir une représentation équilibrée et diversifiée au sein du CSE, permettant à toutes les voix des salariés d'être entendues. L'absence d'un élu de notre organisation syndicale pourrait compromettre la prise en compte des préoccupations spécifiques de nos membres.

Nous restons fermement engagés dans la défense des intérêts des salariés, sans recours aux actions judiciaires conflictuelles. »

Le Président du CSE prend note de la décision de justice qui annule les mandats. Il confirme avoir pris note de la déclaration faite ce jour.

1. Présentation des comptes de la Caisse régionale arrêtés au 31/12/2024

Le Président du CSE propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Le dossier est présenté par Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance.

Les Elus du CSE demandent la définition du CUT-OFF.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, indique que le CUT-OFF sont des charges qui ont été engagées en 2023 sur des prestations effectuées en 2023 mais dont la comptabilisation s'est faite en 2024.

Le Président du CSE ajoute que la CR aurait dû payer en 2023 des charges qui ont été engagées en 2023. Il précise que ces charges ont basculé en 2024 et viennent gonfler les charges 2024 de 1M€.

La Secrétaire du CSE demande pourquoi ces charges doivent être payées sur l'exercice 2024.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, répond que les factures relatives à ces dépenses sont arrivées tardivement. Il précise qu'un écart peut advenir entre le montant provisionné et le montant réel. Il ajoute qu'il peut s'agir de plusieurs prestations et notamment de prestations de conseil.

Les Elus du CSE demandent si toutes les CR ont le même problème de CUT-OFF.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, répond par la négative. Il précise que la CR de la Guadeloupe a fait appel à un cabinet externe afin d'être accompagnée dans la démarche CSRD.

Le Président du CSE ajoute que c'est un projet Groupe sur lequel la CR de Guadeloupe a eu recours spécifiquement à une prestation. Il précise que les autres CR n'ont pas eu recours de ce type de prestation. Il explique que la prestation à réaliser en 2023 a été évaluée à hauteur de X mais que la facture arrivée en 2024 était plus élevée que le provisionnel et donc pèse dans les comptes de 2024.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, ajoute que la provision étant insuffisante, le reliquat vient grever les comptes de la CR.

La Secrétaire du CSE demande pourquoi la régularisation de la taxe d'apprentissage n'intervient que maintenant.

Monsieur Thony PAM, Directeur des Ressources Humaines et Transformation, répond que l'information a été communiquée par la Fédération Nationale en décembre 2024. Il indique que la CR a appris au dernier moment qu'une disposition d'ordre légal, qui dispensait les territoires domiens de payer la taxe d'apprentissage, a été abrogée à la suite d'un contrôle de la Sécurité Sociale dans une CR domienne. Il précise que toutes les CR domiennes sont concernées. Il ajoute que la CR de Guadeloupe est donc devenue assujettie à cette taxe et a eu donc l'obligation de faire une régularisation depuis 2022.

Le Président du CSE indique que la Fédération a fait le rappel des 3 années en suspens en décembre 2024. Il ajoute que c'était un arriéré qui devait être payé en décembre 2024 sans possibilité d'étalement.

Les Elus du CSE demandent si la Fédération n'a pas eu l'information en amont.

Le Président du CSE répond que la Fédération a elle aussi eu l'information tardivement.

La Secrétaire du CSE demande si l'augmentation du COEX (coefficient d'exploitation) est normale. Elle observe que le taux du COEX est atteint, voire dépassé (slide 4).

Le Président du CSE indique que le COEX est la traduction d'une bonne hygiène de vie, car c'est l'ensemble des charges divisé par le PNB. Il précise que les charges ne doivent pas trop peser par rapport au chiffre d'affaires réalisé. Il explique que l'effet ciseau se produit lorsque le chiffre d'affaires baisse et que les charges augmentent. Il souligne la nécessité de faire plus de chiffre d'affaires et de maîtriser les charges. Il informe que l'ambition 2025 est de redescendre à 70% et de ne pas dépenser plus que ce qui a été fait l'an dernier. Il rappelle la nécessité de gagner sur les Autres charges et de diminuer les Charges de personnel sans toucher à l'effectif. Il ajoute qu'ils seront parcimonieux sur toutes les Autres charges sauf sur celles relatives à l'informatique incompressibles.

La Secrétaire du CSE indique que le bilan des coopérations n'a toujours pas été communiqué. Elle demande le détail des Autres charges.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, répond que le montant des coopérations est de 4M€/an.

La Secrétaire du CSE demande comment se décomposent les 39M€.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, répond qu'elles comprennent les charges informatiques avec CATS pour 12M€, la sous-traitance interne et externe (Entretien des bâtiments, la sécurité, cabinets d'experts externe) pour 15M€ et les frais immobiliers pour 7M€.

Les Elus du CSE demandent si l'efficacité des coopérations est au rendez-vous car ils en déplorent la répercussion sur les charges. Ils demandent quel est le gap réel sans toutes ces charges de coopération.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, précise qu'en l'absence de coopérations, les charges de personnel aurait pu augmenter davantage. Il rappelle que les coopérations permettent de limiter les coûts mais qu'elles doivent être challengées.

Les Elus du CSE rappellent qu'il n'y a pas eu de création de nouveaux métiers lors de la mise en place du DEFS car toutes les taches étaient déjà affectées aux collaborateurs. Ils déplorent que le montant des prestations soient plus couteuses que dans l'Hexagone. Ils rappellent le manque à gagner avec la coopération du Finistère qui entraînait des répercussions sur la masse salariale et l'effectif de la CR. Ils soulignent que la CR est une structure mutualiste et que le prix à payer aurait dû être moindre.

La Secrétaire du CSE rappelle les économies qui étaient affichées dans chaque présentation de dossiers DEFS hormis pour les Corps de contrôle. Elle demande si ces économies sont avérées.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, répond que la conclusion du bilan ne peut être anticipée.

Le Président du CSE informe que la décision a été prise de ne plus avoir une vue centralisée de l'ensemble des coopérations mais de demander à chaque métier de reprendre sa copie afin d'analyser la coopération qui le concerne, étant plus en capacité de regarder si la prestation correspond (activité vs budget). Il se dit déçu de l'orientation des chiffres au regard des attendus. Il précise que la période de l'inflation qui a également joué un rôle. Il ajoute que les charges doivent être maintenu à niveau. Il précise que l'apport des coopérations n'est pas que sur les gains financiers.

Les Elus du CSE déplorent que les coûts ne soient pas maîtrisés.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, indique que seule une analyse par coopération faite sur le terrain pourra fournir les explications.

Le Président du CSE précise que le COEX ne doit pas être au-dessus de 70% en raison de l'impact sur le résultat.

La Secrétaire du CSE demande le montant de la reprise de provision.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, répond que la provision sur le litige juridique est de 4M€ et que les reprises liées au process de revalorisation des garanties est de 3M€.

Le Président du CSE en profite pour faire un rappel de quelques chiffres :

- Résultat consolidé de 22,2M€
- Résultat Net : 22,3M€
- Taxe d'apprentissage : 190K€ / an

Il précise que le Résultat Net est en trompe l'œil eu égard à la reprise de provisions de 4M€ sur un litige juridique qui date de 40 ans. Il ajoute que cette opération est exceptionnelle et donc ne viendra pas bonifier le résultat de la CR chaque année.

Les Elus du CSE proposent de mettre en évidence 2 compartiments afin de voir l'évolution des charges dans le temps. Ils soulignent la nécessité si ce n'est l'obligation de prendre de bonnes décisions car le résultat est inquiétant.

Le Président du CSE dit partager le propos des Elus du CSE. Il confirme que les 90,5M€ de charges doivent être le maximum de la CR. Il souligne la nécessité que le poids des salaires soit en proportion plus élevé. Il rappelle l'inflation de ces 3 dernières années, qui s'est traduite dans les charges et non dans le chiffre d'affaires. Il précise que l'inflation n'a pas été répercutée sur les tarifications faites aux clients. Il ajoute que la solution est que les collaborateurs devront faire plus de volume donc trouver de nouveaux clients.

Les Elus du CSE demandent si le rapport du commissaire aux comptes pourra leur être partagé.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, rappelle que le rapport est accessible car il est publié.

Le Président du CSE informe que les éléments papier seront transmis lorsqu'ils seront finalisés et établis. Il ajoute qu'ils seront mis à disposition des Elus du CSE sur la BDU.

La Secrétaire du CSE demande une suspension de séance.

Suspension de séance : 12h02

Reprise de séance : 12H16

La Secrétaire du CSE informe de la volonté des Elus du CSE de faire une expertise des comptes de la CR pour l'exercice 2024.

Le Président du CSE demande quel est le formalisme habituellement appliqué à la CR dans ce cadre.

La Secrétaire du CSE explique que les Elus du CSE votent une délibération qui acte leur demande d'expertise et désigne le cabinet idoine. Elle ajoute que la délibération est envoyée par mail à la Direction et au cabinet d'expertise dans le prolongement de la plénière au regard des délais.

Monsieur Farah ALLAOUI, Directeur Finances, Risques et Performance, demande si l'expertise se fait chaque année.

La Secrétaire du CSE répond par la négative. Elle indique que la loi prévoit l'expertise chaque année. Elle précise que la dernière demande d'expertise sur les comptes de la CR a eu lieu en 2023.

Le Président du CSE propose d'inscrire la délibération du CSE qui acte la demande d'expertise et le choix du cabinet à l'ordre du jour du prochain CSE. Il ajoute que le formalisme de la demande des Elus du CSE sera regardé.

Monsieur Thony PAM, Directeur des Ressources Humaines et Transformation, indique que la demande d'expertise des comptes peut intervenir soit lors de la présentation du dossier sur la situation économique de la CR, soit dans un second temps, lors du recueil d'avis des Elus du CSE. Il précise qu'une vérification sera faite afin de s'assurer du séquençage entre la présentation du support et la demande d'expertise.

2. Questions diverses

Pas de questions.

Levée de séance : 12H25